

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 janvier 2023

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Ayant donné pouvoir : 04
Votants : 19

L'an deux mil vingt trois
le vingt-six janvier à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de ROUFFIGNAC-SAINT CERNIN DE REILHAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTY, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2023.

PRÉSENTS : Raymond MARTY, Laurent DELTREUIL, Hubert ANGIBAULT, Marie-Thérèse BLONDY, Sylvie ARISTIDE, Michel BOURDEILH, Marie-Christine GENTIL, Christian LALOT, Sandrine BENAGLIA, Arnaud VILLATE, Aurélie CHARDELIN, Michel CAPTAL, Caroline GANGNAT, Bruno BRESSAND, Quentin MAUZAT.

ABSENTS ET EXCUSES : Juliana CHABRERIE (a donné procuration à Sylvie ARISTIDE), Valérie PAGES (a donné procuration à Laurent DELTREUIL), Nathalie ROUVEYROUX (a donné procuration à Bruno BRESSAND), Yves Raymond QUEYROI (a donné procuration à Raymond MARTY).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Thérèse BLONDY.

Ordre du jour

Validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2022.

Conseil municipal

- Modification de la composition des commissions communales
- Actualisation des délégués auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) secteur (LE BUGUE – ROUFFIGNAC)
- Actualisation des délégués auprès du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24)
- Actualisation des délégués à la Commission de Suivi du Site ISDND Madaillan (Stockage des déchets de Milhac d'Auberoche)
- Désignation d'un élu référent « sécurité routière »

Transport scolaire

- Retrait de la délibération n°2022-134 relative à l'entente intercommunale pour la mutualisation d'une mission de transport scolaire

CCVH / Déchets

- Adhésion de la CCVH au SMICTOM du Périgord Noir et retrait du SMD3 pour le secteur de Coly de la commune nouvelle de Coly Saint-Amand

Finances

- Accompagnement à la reprise ou à la création de commerce en centre bourg

SDE 24

- Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

Sociale

- Proposition de partenariat avec l'association CASSIOPEA

Voirie

- Proposition d'élargissement du Chemin du Château d'Eau

Questions Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur le Maire soumet à validation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'étant exprimée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Conseil municipal

DELIBERATION N° 2023-01

Conseil municipal

- Modification de la composition des commissions communales

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2020-30 et n°2021-109 relatives à la constitution des commissions communales.

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de former des commissions chargées d'étudier des dossiers soumis à l'assemblée délibérante.

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Considérant les mouvements (départs/arrivées) intervenus au sein du conseil municipal.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de modifier, le cas échéant, les commissions communales comme il suit :

1. Commission des Finances et des Budgets (8)

- 1^{er} Vice-Président : Laurent DELTREUIL (*Délégué aux Finances et aux Budgets*)
- 2^{ème} Vice-Président : Hubert ANGIBAUT
- Membres :
 - Michel BOURDEILH
 - Sylvie ARISTIDE
 - Christian LALOT
 - Marie-Thérèse BLONDY
 - Arnaud VILLATE
 - Yves-Raymond QUEYROU

2. Commission Urbanisme, Sécurité, Plan Protection de la Population, Plan Aménagement du Territoire Communal, Accessibilité (8)

- 1^{er} Vice-Président : Hubert ANGIBAUT (*Délégué à l'Urbanisme et à la Sécurité*)
- 2^{ème} Vice-Président : Laurent DELTREUIL
- Membres :
 - Michel BOURDEILH
 - Arnaud VILLATE
 - Caroline GANGNAT
 - Sylvie ARISTIDE
 - Bruno BRESSAND
 - Michel CAPTAL

3. Commission des Ressources Humaines et Affaires Générales (8)

- 1^{ère} Vice-Présidente : Marie-Thérèse BLONDY (*Déléguée aux Ressources Humaines*)
- 2^{ème} Vice-Présidente : Sylvie ARISTIDE (*Déléguée aux Affaires Générales*)
- Membres :
 - Aurélie CHARDELIN
 - Juliana CHABRERIE
 - Arnaud VILLATE
 - Christian LALOT
 - Bruno BRESSAND
 - Michel CAPTAL

4. Commission Voirie Communale, Intercommunale, DFCL, Liaisons Touristiques (8)

- 1^{er} Vice-Président : Hubert ANGIBAUT (*Délégué à la voirie*)
- 2^{ème} Vice-Président : Michel BOURDEILH
- Membres :
 - Sandrine BENAGLIA
 - Marie-Christine GENTIL
 - Christian LALOT
 - Nathalie ROUYEYROUX
 - Michel CAPTAL
 - Quentin MAUZAT

5. Commission Economie, Agriculture, Entreprises, Artisanat, Commerces, Professions libérales, Tourisme (7)

- 1^{er} Vice-Président : Michel BOURDEILH (*Délégué à l'Agriculture et la Forêt, l'Economie et l'Artisanat*)
- 2^{ème} Vice-Présidente : Sandrine BENAGLIA (*Chargée du Tourisme en relation CCVH*)
- Membres :
 - Sylvie ARISTIDE (*Chargée des marchés*)
 - Laurent DELTREUIL (*Chargé des professions libérales et professionnels de santé + relations compétence économie CCVH*)
 - Caroline GANGNAT (*Chargé des affaires spéciales ou évènementielles*)
 - Yves-Raymond QUEYROI (*Chargé de l'artisanat et des commerces*)
 - Quentin MAUZAT (*Chargé du Tourisme*)

6. Commission des Affaires Sociales, Solidarité, Proximité et Santé (8)

- 1^{ère} Vice-Présidente : Juliana CHABRERIE (*Déléguée aux Affaires Sociales*)
- 2^{ème} Vice-Présidente : Marie-Christine GENTIL
- Membres :
 - Aurélie CHARDELIN
 - Marie-Thérèse BLONDY
 - Christian LALOT
 - Hubert ANGIBAUT
 - Nathalie ROUYEYROUX
 - Bruno BRESSAND

7. **Commission des Affaires Scolaires Communales, et en relation avec la COM-COM, Commission de la petite enfance et du périscolaire (5)**
- 1^{ère} Vice-Présidente : Sandrine BENAGLIA (*Déléguée aux Affaires Scolaires*)
 - 2^{ème} Vice-Présidente : Caroline GANGNAT
 - Membres :
 - Juliana CHABRERIE
 - Hubert ANGIBAUT
 - Bruno BRESSAND
8. **Commission Animations, Cérémonies, Fêtes, Culture, Sports et Vie Associative (6)**
- 1^{ère} Vice-Présidente : Valérie PAGES (*Déléguée à la Vie Associative*)
 - 2^{ème} Vice-Président : Christian LALOT (*Chargé des Associations*)
 - Membres :
 - Marie-Christine GENTIL (*Chargée des fêtes traditionnelles*)
 - Sylvie ARISTIDE (*Chargée de la culture*)
 - Michel CAPTAL (*Chargé des cérémonies et des sports*)
 - Nathalie ROUVEYROUX
9. **Commission Bâtiments Communaux, Cimetières, Eclairage Public, Equipements municipaux, Véhicules (7)**
- 1^{er} Vice-Président : Christian LALOT (*Délégué aux Bâtiments communaux et à l'éclairage public*)
 - 2^{ème} Vice-Président : Arnaud VILLATE (*Chargé des suivis financiers*)
 - 3^{ème} Vice-Président : Michel CAPTAL (*Chargé des suivis opérationnels*)
 - Membres :
 - Valérie PAGES (*Chargée des cimetières*)
 - Michel BOURDEILH (*Chargé des matériels et équipements roulants*)
 - Nathalie ROUVEYROUX
 - Caroline GANGNAT
10. **Commission Environnement, Développement Durable, Espaces Verts, Traitement des Déchets, Energies (9)**
- 1^{er} Vice-Président : Arnaud VILLATE (*Délégué à l'environnement et au développement durable*)
 - 2^{ème} Vice-Présidente : Valérie PAGES
 - 3^{ème} Vice-Présidente : Aurélie CHARDELIN
 - Membres :
 - Marie-Thérèse BLONDY
 - Christian LALOT
 - Michel CAPTAL
 - Nathalie ROUVEYROUX
 - Bruno BRESSAND
 - Quentin MAUZAT
11. **Commission de l'Eau et de l'Assainissement (09)**
- 1^{er} Vice-Président : Michel BOURDEILH
 - 2^{ème} Vice-Président : Christian LALOT
 - Membres :
 - Hubert ANGIBAUT
 - Sylvie ARISTIDE
 - Valérie PAGES
 - Laurent DELTREUIL
 - Yves Raymond QUEYROI
 - Bruno BRESSAND
 - Arnaud VILLATE

12. Commission Participation, Communications Interne et Externe et Traitement de l'Information (9)

- 1^{ère} Vice-Présidente : Sylvie ARISTIDE (*Déléguée à la Communication*)
- 2^{ème} Vice-Président : Quentin MAUZAT
- Membres :
 - Caroline GANGNAT
 - Sandrine BENAGLIA
 - Juliana CHABRERIE
 - Marie-Christine GENTIL
 - Arnaud VILLATE
 - Marie-Thérèse BLONDY
 - Bruno BRESSAND

13. Commission des Achats (4)

- 1^{er} Vice-Président : Arnaud VILLATE (*Délégué aux Marchés Publics*)
- 2^{ème} Vice-Président : Laurent DELTREUIL
- Membres :
 - Christian LALOT
 - Valérie PAGES

Les modifications de la composition de certaines commissions communales ont été adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2023-02

Conseil municipal

- **Actualisation des délégués auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) secteur (LE BUGUE – ROUFFIGNAC)**

Vu les articles L 2121-33, L 5711-7 et L 5212-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décès de Monsieur Christian PORTE, 3^{ème} adjoint,

Considérant que Monsieur Christian PORTE avait été désigné comme délégué suppléant auprès du Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne (SDE24), il convient de le remplacer.

Il est proposé de désigner Monsieur Michel CAPTAL en tant que délégué suppléant.

Délégués actuels avec la proposition de remplacement :

Titulaire	Suppléant
Raymond MARTY	Hubert ANGIBAUT
Christian LALOT	Michel CAPTAL

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués présentés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2023-03

Conseil municipal

- **Actualisation des délégués auprès du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24)**

Vu les articles L 2121-33, L 5711-7 et L 5212-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décès de Monsieur Christian PORTE, 3^{ème} adjoint,

Considérant que Monsieur Christian PORTE avait été désigné comme délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24), il convient de le remplacer.

Il est proposé de désigner Monsieur Bruno BRESSAND en tant que délégué suppléant.

Délégué actuel avec la proposition de remplacement :

Titulaire	Suppléant
Raymond MARTY	Bruno BRESSAND

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués présentés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2023-04

Conseil municipal

- **Actualisation des délégués à la Commission de Suivi du Site ISDND Madaillan (Stockage des déchets de Milhac d'Auberoche)**

Vu les articles L 2121-33, L 5711-7 et L 5212-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décès de Monsieur Christian PORTE, 3^{ème} adjoint,

Considérant que Monsieur Christian PORTE avait été désigné comme délégué titulaire auprès de la Commission de Suivi du Site ISDND Madaillan (Stockage des déchets de Milhac d'Auberoche), il convient de le remplacer.

Il est proposé de désigner Monsieur Arnaud VILLATE en tant que délégué titulaire et Madame Valérie PAGES en tant que déléguée suppléante.

Proposition de modification des délégués :

Titulaire	Suppléant
Arnaud VILLATE	Valérie PAGES

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués présentés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2023-05

Conseil municipal

- **Désignation d'un élu référent « sécurité routière »**

Rappel

Par courrier en date du 25 octobre 2017, la préfète de la Dordogne avait demandé la désignation d'un élu référent sécurité routière au sein de chaque conseil municipal pour être l'interlocuteur et l'animateur d'actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire.

« Le rôle de cet élu référent est d'être le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux, de veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière et d'être le porteur d'une politique sécurité routière avec une identification des problèmes locaux au sein de la collectivité et être force de propositions qui pourront être adaptées ».

C'est pourquoi, le conseil municipal, par délibération n° 2022-16 du 25 janvier 2022, avait désigné Christian PORTE référent sécurité routière.

Cependant, en raison du décès de Monsieur Christian PORTE, il convient de désigner un nouveau référent.

Il est proposé de désigner Hubert ANGIBAUT en tant qu'élus référent « sécurité routière ».

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Hubert ANGIBAUT en tant qu'élus référent « sécurité routière ».

Transport scolaire

DELIBERATION N° 2023-06

Transport scolaire

- **Retrait de la délibération n°2022-134 relative à l'entente intercommunale pour la mutualisation d'une mission de transport scolaire**

Le conseil municipal, par délibération n°2022-134 du 29 novembre 2022, a approuvé la signature d'une convention d'entente avec la commune de Montignac pour la mutualisation d'une mission de transport scolaire et la surveillance des élèves aux abords du collège.

Cependant, par courrier en date du 13 décembre 2022, la commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac a reçu des observations de la Sous-Préfecture de Sarlat demandant le retrait de cette délibération.

Le syndicat intercommunal à vocation scolaire de Montignac continuera donc d'assurer ses missions.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le retrait de la délibération n°2022-134 du 29 novembre 2022.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit ici d'une affaire de compétences avec la Région. La préfecture a donc recalé la dissolution du SIVS qui continue de fonctionner et les délibérations prises par chaque commune doivent être retirées.

CCVH / Déchets

DELIBERATION N° 2023-07

CCVH / Déchets

- **Adhésion de la CCVH au SMICTOM du Périgord Noir et retrait du SMD3 pour le secteur de Coly de la commune nouvelle de Coly Saint-Amand**

Vu la délibération 2022-106 de la Communauté de communes Vallée de l'Homme,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'art. L. 5214-27 du CGCT prévoit que « sauf dispositions statutaires contraires, l'adhésion de la communauté à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des communes membres dans les conditions de majorité requises pour sa création. Le retrait de la communauté s'effectue dans les mêmes conditions ».

Il rappelle que la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme souhaite adhérer au SMICTOM du Périgord Noir pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur le secteur de Coly de la commune nouvelle de Coly Saint-Amand et se retirer pour ce même secteur géographique du SMD3.

Il précise que, cette décision, tout à fait exceptionnelle, intervient à la suite d'une concertation menée avec les deux syndicats et la commune, du fait de la position géographique de Coly et de la volonté d'harmoniser le service et le mode de facturation sur une commune nouvelle. Les déchets du secteur de Saint Amand étant gérés par le SMICTOM du Périgord Noir.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme au SMICTOM du Périgord Noir pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur le secteur de Coly de la commune nouvelle de Coly Saint-Amand et le retrait pour ce même secteur géographique du SMD3.

Monsieur le Maire résume en indiquant que la commune nouvelle de Coly Saint-Amand se trouve à cheval sur deux secteurs différents, l'un géré par le SMD3 et l'autre par le SMICTOM. Un choix a donc été fait pour harmoniser le service de collecte et la communauté de communes a validé le retrait du SMD3 sur ce secteur géographique.

Il ajoute qu'une situation similaire existe sur la commune nouvelle de Les Eyzies mais une méthode différente a été utilisée.

Finances

DELIBERATION N° 2023-08

Finances

- **Accompagnement à la reprise ou à la création de commerce en centre bourg**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante que la commune de Rouffignac apporte un soutien financier, correspondant à un mois de loyer, pour la reprise de l'épicerie par la SARL l'Improbable, à l'instar des accompagnements déjà réalisés pour la reprise ou la création de commerces en centre-bourg.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve que la commune apporte un soutien financier, correspondant à un mois de loyer, pour la reprise mentionnée ci-dessus.

SDE 24

DELIBERATION N° 2023-09

SDE 24

- Modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

Lors de la séance du 1^{er} juin 2022, le comité syndical du SDE 24 a délibéré pour modifier ses statuts.

Cependant, le SDE 24 a reçu une lettre d'observation du contrôle de légalité de la Préfecture lui demandant de procéder à des ajustements règlementaires et préciser les mesures transitoires concernant le collège des EPCI à fiscalité propre.

C'est pourquoi, lors de la séance du 14 décembre 2022, le comité syndical du SDE 24 a adopté une nouvelle délibération de modifications des statuts.

Cette délibération clarifie les points suivants :

- Ouverture de l'adhésion aux EPCI
- Définition du collège des EPCI
- Mesures transitoires (collège des EPCI)
- Suppression : Impossibilité de donner un pouvoir – Modalité de révision des statuts

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces nouvelles modifications statutaires du SDE 24.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts du SDE 24.

Social

DELIBERATION N° 2023-10

Social

- Proposition de partenariat avec l'association CASSIOPEA

Dans le cadre de la mise en place d'action en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, la commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac a rencontré l'association CASSIOPEA afin d'échanger sur un possible partenariat pouvant être concrétisé par la signature de deux conventions.

Les objectifs poursuivis par les deux conventions sont les suivants :

- mise à disposition gracieuse par la commune d'un espace au profit d'un conseiller téléassistance de Cassiopea afin de créer un « point information » ;
- prise en charge financière par la commune, d'une mensualité du service de téléassistance de Cassiopea pour tout nouvel administré adhérent, à condition que ce dernier ne bénéficie d'aucune autre aide financière pour la téléassistance.

Les conventions seront renouvelées par tacite reconduction et pourront être dénoncées par lettre recommandée avec accusé réception avec un préavis de 3 mois.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de partenariat avec l'association CASSIOPEA ;
- autorise Monsieur le Maire à signer :
 - o la convention pour la mise en place d'un « point d'information Cassiopea téléassistance » ;
 - o la convention pour la prise en charge financière partielle du service de téléassistance de Cassiopea.

Monsieur le Maire précise que le point d'information sera situé au bureau du 1^{er} étage de la mairie et sera géré à l'instar des autres utilisateurs de cet espace (demande de réservation d'un créneau en fonction du planning d'utilisation).

Voirie

DELIBERATION N° 2023-11

Voirie

- **Proposition d'élargissement du Chemin du Château d'Eau**

La voie communale « Chemin du Château d'Eau » a besoin d'être élargie pour des raisons de sécurité. En effet, avec l'implantation du point d'apport volontaire de collecte des déchets et la sortie sur la route départementale, la circulation sur cette voie est devenue dangereuse.

L'entreprise E.M.T.P (ESTARDIER MICHEL TRAVAUX PUBLICS) a été contactée et a fait la proposition suivante :

Descriptif	Montant H.T.
- Elargissement du Chemin du Château d'Eau	7 404,50 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'élargissement du Chemin du Château d'Eau ;
- décide de retenir l'offre de l'entreprise E.M.T.P. d'un montant de 7 404,50 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.
- Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement du budget primitif 2023 sur l'opération non individualisée voirie – programme entreprises.

Monsieur le Maire indique que la fréquentation sur cette voie s'avère plus importante qu'auparavant puisque le point d'apport volontaire est doté de l'ensemble des containers de collecte (verre, cartons, déchets résiduels, ...) et suscite donc le passage de quatre camions différents. C'est pourquoi, il convient de sécuriser la sortie vers la route départementale et la circulation.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Prochains rendez-vous :

- Commission des Finances et des Budgets : le lundi 30 janvier 2023 avec l'étude des restes à réaliser qui s'annoncent conséquents en raison notamment de certains travaux qui ont débuté à l'automne et qui n'ont pas été facturés en 2022 ;
- Vœux de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme : le 30 janvier 2023 à 18h00 – Halle des Eyzies.

Rien ne restant à l'ordre du jour,
Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 19h40.

Procès-verbal approuvé en séance du conseil municipal du 07 mars 2023

Marie-Thérèse BLONDY, secrétaire de séance



Raymond MARTY, Maire



<u>Liste des membres présents</u>	
Raymond MARTY, Maire	<i>Présent</i>
Laurent DELTREUIL, Maire délégué	<i>Présent</i>
Hubert ANGIBAUT, 1^{er} adjoint	<i>Présent</i>
Marie-Thérèse BLONDY, 2^{ème} adjointe	<i>Présente</i>
Sylvie ARISTIDE, 4^{ème} adjointe	<i>Présente</i>
Michel BOURDEILH, 5^{ème} adjoint	<i>Présent</i>
Christian LALOT, conseiller municipal délégué	<i>Présent</i>
Valérie PAGES, conseillère municipale déléguée	<i>A donné procuration à Laurent DELTREUIL</i>
Juliana CHABRERIE, conseillère municipale déléguée	<i>A donné procuration à Sylvie ARISTIDE</i>
Sandrine BENAGLIA, conseillère municipale déléguée	<i>Présente</i>
Arnaud VILLATE, conseiller municipal délégué	<i>Présent</i>
Marie-Christine GENTIL, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Aurélie CHARDELIN, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Yves Raymond QUEYROI, conseiller municipal	<i>A donné procuration à Raymond MARTY</i>
Nathalie ROUVEYROUX, conseillère municipale	<i>A donné procuration à Bruno BRESSAND</i>
Michel CAPTAL, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Caroline GANGNAT, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Bruno BRESSAND, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Quentin MAUZAT, conseiller municipal	<i>Présent</i>